

Expositions et foires

Dans ce formulaire, *vous, votre* et le *titulaire* désignent la personne ou l'entreprise qui dépose son rapport annuel. *Nous, notre* et la *SOCAN* désignent la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique. Le mot *œuvre* désigne toute œuvre musicale du répertoire de la SOCAN.

Si vous utilisez ce formulaire pour une demande de licence, la SOCAN traitera votre demande et vous contactera dans les 30 jours afin de vous aviser si votre demande pour cette licence n'a pas été approuvée. Vous pouvez utiliser ce formulaire pour votre rapport annuel en vertu du tarif 5.A.

Cette licence du tarif 5.A vous autorise à exécuter en public les *œuvres* lors d'une exposition ou d'une foire. Si toutefois un prix additionnel d'entrée est exigé pour un concert se déroulant pendant l'exposition ou la foire, vous devez aussi remplir un formulaire de licence pour le tarif 5.B.

Veuillez nous contacter pour toute autre utilisation que vous faites de la musique. Il se peut que vous ayez besoin d'une licence en vertu d'autres tarifs.

Renseignements personnels

Nom de votre entreprise ou organisation		Nom du salon ou de l'exposition	
Adresse civique de l'entreprise ou de l'organisation		Adresse du salon ou de l'exposition	
Ville	Province et code postal	Ville	Province et code postal
Téléphone ()	Télécopieur ()	Courriel	Site Web
Président de votre entreprise ou organisation			

Comment calculer vos droits de licence

Vos droits de licence dépendent de deux facteurs : le nombre de visiteurs du salon ou de l'exposition et le nombre de jours de l'événement, selon les données de l'année précédente. Si l'assistance ne dépasse pas 75 000 personnes, remplissez la section 1 (une seule ligne). Si l'assistance dépasse 75 000 personnes, remplissez la section 2 et faites le total des lignes. Puis remplissez la section 3.

1. SI L'ASSISTANCE NE DÉPASSE PAS 75 000 PERSONNES, remplir UNE seule ligne.

Assistance totale pour l'année 2009	Tarif par jour (A)	Nombre de jours de l'événement (B) pour l'année 2009	Total A x B (\$)
Jusqu'à 25 000	12,81 \$		
de 25 001 à 50 000	25,78 \$		
de 50 001 à 75 000	64,31 \$		

Date d'ouverture en **2010** _____

Date de fermeture en **2010** _____

2. SI L'ASSISTANCE DÉPASSE 75 000, remplir TOUTES les lignes qui s'appliquent.

Assistance totale pour l'année 2009	(A)	Tarif par personne (B)	A x B (\$)
	Premiers 100 000 (Voir exemple ci-dessous)	1,07 cents	
	100 000 suivants	0,47 cents	
	300 000 suivants	0,35 cents	
	Plus de 500 000	0,26 cents	
Total			

3. TOTAL DES DROITS DE LICENCE

Total de la section 1 OU 2	\$
Ajouter 5 % de TPS (AB, MB, NT, NU, PEI, QC, SK, YT)	\$
Ajouter 7,5 % de TVQ (QC)	\$
Ajouter 13 % de TVH (ON, NB, NF), 12% (BC), 15% (NS)	\$
Total	\$

Exemple : pour une assistance réelle de 250 000, les droits seront de 1 715 \$:

100 000 x **1,07 cents** = 1 070 \$
+ 100 000 x **0,47 cents** = 470 \$
+ 50 000 x **0,35 cents** = 175 \$

Veuillez libeller votre chèque à l'ordre de la SOCAN. Merci !

LE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMPLI EN ENTIER ET SIGNÉ AU VERSO AVANT D'ÊTRE SOUMIS

Dispositions de cette licence

Les dispositions qui régissent votre licence incluent celles décrites ci-dessous et celles apparaissant dans le tarif approuvé, y compris les dispositions générales, telles qu'approuvées par la Commission du droit d'auteur pour chaque année (collectivement le *tarif*). Pour toute question à ce sujet, veuillez nous contacter à l'adresse ou aux numéros figurant au bas de cette page.

1. Si le tarif d'une année n'a pas été approuvé au 1^{er} janvier de cette même année, le dernier tarif en vigueur s'appliquera jusqu'à l'approbation de sa nouvelle version, date à laquelle les droits de licence annuels seront corrigés afin de refléter la version approuvée pour l'année.
2. Vous pouvez obtenir un exemplaire de tout tarif auprès de la SOCAN en appelant au **1.866.944.6224**.
3. Cette licence se renouvellera automatiquement le 1^{er} janvier de l'année suivante pour une période d'un an, à moins que l'une ou l'autre des parties y mette un terme sur avis écrit de 30 jours.
4. Les droits de licence, plus les taxes en vigueur pour l'année, seront calculés conformément aux dispositions du tarif d'après les renseignements figurant sur le formulaire de déclaration annuelle ou de vérification le plus récent, sous réserve de correction afin de refléter toute mise à jour de ces renseignements conformément au tarif.
5. Nous avons le droit de vérifier vos livres et registres durant les heures de bureau régulières, sur préavis raisonnable, afin de vérifier vos déclarations et vos droits de licence.
6. Vous devez conserver toute information nécessaire au calcul des droits de licence de chaque année.
7. Dans le cas d'une exposition ou d'une foire annuelle, les formulaires de déclaration et les droits de licence doivent nous parvenir au plus tard le 31 janvier de l'année en cours ou dans les dix jours suivant toute correction. Dans tous les autres cas, les formulaires de déclaration et les droits de licence doivent nous parvenir au plus tard 30 jours après la fermeture du salon ou de l'exposition.

Votre signature

En signant ci-dessous, vous confirmez :

- avoir pris connaissance des dispositions de cette licence et les acceptez
- que tous les renseignements que vous avez indiqués sont exacts et complets
- que votre autorité vous permet d'engager la responsabilité du titulaire de cette licence.

Votre nom (en majuscules)	Fonction (en majuscules)
Date d'aujourd'hui (au long et en majuscules)	Votre signature

Nous nous soucions de traiter vos informations personnelles de façon responsable. Pour plus d'information sur notre politique de confidentialité, visitez www.socan.ca.

Après avoir lu, rempli et signé ce formulaire, veuillez le faire parvenir avec votre chèque à :

SOCAN
41, chemin Valleybrook
Toronto, ON M3B 2S6
www.socan.ca

Sans frais 1.866.944.6224
Télécopieur 416.442.3829
clients@socan.ca

*Pour mettre du rythme
dans vos affaires*

TPS/TVH N° R101077931
TVQ N° 1010390466